

-----  
CABINET Y  
-----

N° 273 /MTE-CAB

## NOTE DE SERVICE

### Portant nomenclature des établissements et activités des loisirs

=====

Afin de permettre à la direction générale des loisirs de mieux circonscrire le champ d'exercice de ses activités dans un univers de prolifération des jeux, du à la liberté d'entreprendre, il m'est apparu nécessaire de préciser la nomenclature des établissements de loisirs d'une part, et celle des activités y afférentes, d'autre part.

#### 1/ Des établissements de loisirs

Les structures ci-après sont considérées comme des établissements de loisirs. Il s'agit de :

- Salles de jeux (casino, salle de billard, salle de bowling, salle de console vidéo) ;
- Salles de cinéma (grand écran ; petit écran)
- Salles de fêtes ;
- Salles de fitness ou de gymnastique ;
- Débits de boissons (cabaret, boîte de nuit, dancing, bar, discothèque, buvette) ;
- Ludothèques ;
- Sites de loisirs (maisons de loisirs, centres de loisirs, parcs de loisirs, villages de loisirs, bases de loisirs, bases nautiques, aires de jeux, parcs aquatiques, parcs d'attraction, clubs de loisirs) ;
- Centres de vacances ;

Et tout autre établissement de loisirs assimilé et connexe, présent et à venir.

## 2/ Des activités de loisirs

Les activités suivantes sont retenues comme activités de loisirs :

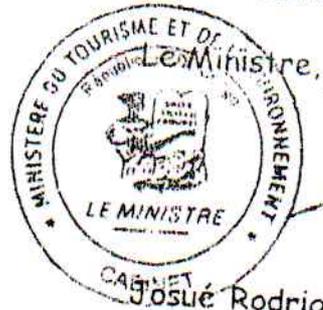
- Jeux de hasard (Tombola, loterie, courses équestres et hippiques, paris sportifs ordinaires et en ligne) ;
  - Fêtes foraines (kermesse, cirque, carnaval, foire de loisirs) ;
  - Festivals et activités événementielles ;
  - Activités liées à la production des spectacles (concert, théâtre) ;
  - Circuits (rallye ; randonnées pédestres, équestres, fluviales, maritimes, skate-board, VTT, squad, surf, plongée sous-marine, escalade, montgolfières, Jet-Ski, canoë kaya) ;
- Et toute autre activité de loisirs assimilée et connexe, présente et à venir.

La présente note de service, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature./-

Ampliations :

CAB/MTE	4
IGTHL	1
IGE	1
DGTH	1
DGE	1
DGL	1
PREFECTURES	12
TOUS MINISTERES	37
ARCHIVES	1/59

Fait à Brazzaville, le 19 AVR. 2016



Josué Rodrigue NGOUONIMBA